

CONSIGNES LORS DE LA SURVEILLANCE CONSTANTE
DANS LE CONTEXTE DU NON-RESPECT DES CONSIGNES D'ISOLEMENT LIÉES AU COVID-19 SUSPECTÉ OU CONFIRMÉ
CHEZ UNE CLIENTÈLE AVEC TROUBLES NEUROCOGNITIFS OU DÉFICIENCES

Lorsque la surveillance constante est utilisée lorsqu'un résident doit respecter un isolement d'une durée déterminée en lien demandé par la santé publique avec la situation de la COVID-19, cette dernière doit se faire dans le cadre d'une relation thérapeutique. Le personnel dédié doit établir un lien avec l'usager et chercher à le distraire. En aucun temps, l'usager ne peut être laissé seul et ne peut sortir de sa chambre.

CONSIGNES POUR LE RESPONSABLE DE LA RÉSIDENCE:

- Dès l'arrivée du surveillant, s'assurer que vous ou une autre personne de votre établissement l'accueillez de façon à lui fournir:
 - La trousse d'outils pour la surveillance constante en contexte d'urgence sanitaire.
 - S'assurer d'avoir le consentement du résident.
 - Un moyen de rejoindre rapidement et facilement le responsable de la résidence (cellulaire, interphone, etc.);
 - Le formulaire de *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19* et de s'assurer que le surveillant la complète avec les informations nécessaires;
 - Une chaise, du matériel de diversion selon les intérêts de la personne (casse-tête, jeux de cartes, tablette, etc.) ainsi que tous les équipements de protection individuelle nécessaires;

CONSIGNES POUR LA PERSONNE QUI ASSURE LA SURVEILLANCE CONSTANTE:

- Lire la Trousse d'outils pour la surveillance constante en contexte de pandémie;
- Dès l'arrivée, se présenter au résident;
- Utiliser le vouvoiement;
- L'informer de la raison de votre présence;
- S'entendre avec le responsable de la résidence pour assurer une relève lors de ses absences (repas, pauses, etc.);
- Ne jamais quitter avant l'arrivée du remplaçant;
- La personne assurant la surveillance ne peut s'adonner à d'autres activités personnelles que la surveillance et l'accompagnement du résident (ex. : lecture, étude, utilisation du cellulaire ou tablette électronique, écouter de la musique, etc.);
- Compléter le formulaire *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19*;
- Remettre à la personne remplaçante le formulaire *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19* qui aura été complété pendant la surveillance, et donner un rapport verbal;
- Consigner (ou demander à la personne responsable de la résidence de le faire) le formulaire de consentement et de surveillance dans le dossier du résident;

- La personne assurant la surveillance peut être à l'intérieur ou à l'extérieur de la chambre;
- Si la personne assurant la surveillance entre dans la chambre pour être auprès du résident, celle-ci doit se munir de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et tenter le plus possible de respecter les consignes de distanciation sociale;
- Assurer une surveillance dans un cadre thérapeutique (discussions en lien avec les intérêts de la personne, jouer aux cartes/ casse-tête ou tout autre jeu, l'aider à prendre contact avec sa famille via téléphone ou plate-forme virtuelle, etc.). La personne qui surveille doit accompagner le résident de façon à lui changer les idées et lui permettre de passer un moment de qualité en bonne compagnie;
- Utiliser un ton de voix rassurant et respectueux envers le résident afin qu'il ne se sente pas dans une relation d'autorité;
- À moins que le résident ait déjà réalisé ces activités quotidiennes, à la fréquence déterminée dans le formulaire *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19*, la personne qui surveille doit s'adresser au résident pour:
 - Lui offrir de l'eau;
 - Lui rappeler d'aller aux toilettes;
 - L'encourager à manger de façon à lui assurer un apport alimentaire suffisant;
 - L'encourager à bouger et à se lever pour favoriser la mobilité. La personne peut même accompagner le résident et faire avec lui des exercices (**voir document en annexe 6**);
 - Valider si la personne présente de l'inconfort ou de la douleur.
- Soyez attentif aux nouveaux signes chez le résident qui pourraient indiquer un début de déconditionnement (exemple : propos incohérents, résident désorienté, propos tristes et inquiétants, chute dans sa chambre, refuse à plusieurs reprises de manger, de boire ou d'aller aux toilettes, ne dort pas pendant une longue période pendant la nuit, se plaint de douleurs, etc.) et les inscrire sur le formulaire de *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19* pour s'assurer que cela soit documenté;
- Se référer à la personne responsable du résident pour toute interrogation concernant les comportements vus ou propos entendus (qui devront également être inscrits sur le formulaire de *Surveillance constante en contexte de pandémie COVID-19*);
- Aviser le responsable de la résidence de toute observation ou de tout changement dans le comportement de l'usager;
- Si la personne tente de sortir de sa chambre, lui expliquer calmement qu'il est impossible de sortir et tenter de faire diversion. Documenter la fréquence des intentions de sortir de l'usager et les stratégies de diversion utilisées qui se sont avérées efficaces;
- Si malgré cela le résident refuse de collaborer, le signaler rapidement au responsable de la résidence qui devra faire une intervention adaptée. L'utilisation de la force ne doit pas être utilisée pour empêcher la personne de sortir. Si la personne sort malgré vos consignes et que vous êtes en attente de la personne responsable, demandez aux autres résidents d'entrer dans leur chambre et tenter de garder une distance de 2 mètres entre l'usager et les autres résidents.

